

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

N°030

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ, Mme CONQUET donne pouvoir à Mme FORATO conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le Chef du Service de Gestion Comptable de Carcassonne demande à la Commune de délibérer sur l'allocation en non-valeur de titres de recettes des exercices 2012 à 2025 qui ne pourront pas être recouverts. Une première liste, n° 6495810531, comporte 51 titres pour un total de 29.462,70 € une deuxième liste, n° 6827520331, comporte 55 titres pour un total de 17.346,93 € une troisième liste, n° 7782890231, comporte 42 titres pour un total de 7.101,67 € une quatrième liste, n° 6993930931, comporte 15 titres pour un total de 1.155,01 € et une cinquième liste, n° 6748631631, comporte 224 titres pour un total de 2.934,05 €

Il expose qu'il n'a pu recouvrer les titres en raison des motifs suivants : certificat d'irrecouvrabilité, clôture insuffisance d'actif, combinaison infructueuse d'actes, passage en commission de surendettement avec décision d'effacement de la dette et reste à recouvrer inférieur aux seuils de poursuite.

Un tableau détaille en annexe l'historique des admissions en non-valeur sur les six dernières années par type de motif et par année d'émission des titres.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur les lignes budgétaires 65-6541-020 « Créances admises en non-valeur » et 65-6542-020 « Créances éteintes » du budget de l'exercice en cours pour le Budget Principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre l'ensemble de ces titres en non-valeur, pour un montant global de 58.000,36 € en ce qui concerne le Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31289-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026
Publication : 11/05/2026